

Réunion du 18 juillet 2018

L'an **deux mil dix huit**, le **mercredi dix huit juillet**, à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 juillet 2018

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, RENARD Marie, MADRIGNAC Annie, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absent : -

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

2018-07-18-044 - Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018-2020 avec le Département

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aide aux collectivités pour 2018-2020.

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires. Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des corréziens et le numérique avec le programme "Corrèze 100 % Fibre 2021" donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi. Sur la période 2015-2017, 38.3 millions d'euros d'aides départementales ont ainsi été accordés aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'Etat, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les trois ans à venir.

Après une longue concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente au Conseil le Contrat de Solidarité Communale 2018-2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Approuve le Contrat de Solidarité Communale 2018-2020 avec le Département,
- Autorise le Maire à signer ce contrat.

2018-07-18-045 - Service de l'Eau : télétransmission et hébergement sur serveur PC

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'étude diagnostique et le schéma directeur du réseau d'eau, le bureau d'étude a constaté des difficultés de fonctionnement de la liaison GSM et indiqué que le réseau 2 G serait prochainement abandonné rendant l'installation obsolète.

Par ailleurs l'installation de nouveaux compteurs communicants permet de doter le réseau d'un dispositif de surveillance et d'alerte avec un hébergement sur serveur PC-WIN.

Il a été demandé des devis afin d'appréhender les coûts d'investissement d'une part et de fonctionnement d'autre part.

Monsieur le Maire présente les devis parvenus en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Approuve le remplacement de la liaison GSM entre le Réservoir et la station de pompage par une liaison radio,
- Décide de mettre en place un hébergement sur serveur PC-WIN pour le système de télésurveillance sur 3 compteurs principaux afin de recevoir les alarmes et les relevés périodiques des consommations,
- Retient les propositions d'Hydrau Elect pour 4 390.08 €ht (liaison radio) et 772.50 €ht (hébergement sur serveur),
- Prévoit le financement par des fonds réservés au programme 11, article 2156,

- Charge le Maire des démarches correspondantes.

2018-07-18-046 - Réfection du Pont de l'Annet : mission de maîtrise d'œuvre

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 28 décembre dernier de réaliser les travaux de Réfection du Pont de l'Annet.

Il propose de faire appel à un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de réaliser en 2018 les travaux de Réfection du Pont de l'Annet pour un montant estimé à 33 120.00 €ht,
 - décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de CTI 19, pour un montant de 4 320.00 €ht et autorise le Maire à signer la convention correspondante,

- rappelle le financement de cette opération :

- Subvention Etat DETR	18.878.40 €	
- Fonds réservés du Budget 2018	20 865.60 €	ttc

2018-07-18-047 - Travaux de voirie 2018 sur CR : mission de maîtrise d'œuvre

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 12 avril dernier de réaliser en 2018 les travaux de voirie sur le CR de Pers à Lacombe.

Il propose de faire appel à un maître d'œuvre et donne ensuite connaissance de devis correspondant à cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de réaliser en 2018 les travaux le CR de Pers à Lacombe pour un montant estimé à 27 505.00 €ht,
 - décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de CTI 19, pour un montant de 2 280.00 €ht et autorise le Maire à signer la convention correspondante,

- rappelle le financement de cette opération :

- Subvention Département CR de Pers	6 000.00 €	
- Fonds réservés du Budget 2017	27 006.00 €	ttc

2018-07-18-048 - Rénovation du logement du multiple rural : demande de subvention de l'Etat

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 28 décembre dernier de réaliser les travaux de rénovation du logement du multiple rural et de rechercher les meilleurs financements pour ce faire.

Il propose de solliciter une subvention de l'Etat afin d'obtenir un conventionnement permettant d'être éligible notamment aux aides à la rénovation énergétique des logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- maintient sa décision de réaliser les travaux de rénovation du logement du multiple rural dont la gestion se fera en direct par le Commune,

- sollicite une subvention de l'Etat,

- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

2018-07-18-049 - Remplacement du photocopieur de l'école

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 17 juillet 2015 relative à la location d'un photocopieur pour l'école.

La Société ISI qui en assure le suivi propose de remplacer ce matériel par un photocopieur plus récent, plus performant et pour un coût de fonctionnement moindre (baisse de la maintenance).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- accepte cette proposition qui permet des économies de fonctionnement (montant de la location 80 € mensuels et maintenance de 0.005 €en Noir et 0.05 €en Couleur),

- prévoit le financement par des fonds réservés du Budget aux articles 6135 et 6156,

- charge le Maire des démarches correspondantes.

2018-07-18-050 - Boulangerie Epicerie : location vente du matériel

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	3	Exprimés	7	Pour	6	Contre	1
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur VEYSSIERE Alain quitte la séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses décisions des 31 mai, 15 et 22 juin dernier dans le cadre du dossier de reprise de la Boulangerie Epicerie, et notamment concernant l'acquisition par la Commune du matériel de production de l'activité Boulangerie pour un montant de 28 000.00 € ; le repreneur acquérant dans le même temps le matériel de vente (fourgon et magasin) pour 10 000.00 €

La Commune a également sollicité des aides de l'Etat FISAC et de la Région, pour un montant cumulé de 14 000.00 € .

Après avis recueillis auprès du service de Contrôle de Légalité et du Centre des Finances Publiques, une location-vente de ce matériel est possible pour le coût résiduel à savoir 14 000.00 € sur une durée de 12 ans avec un loyer mensuel correspondant de 97.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve ces propositions,
- décide de mettre à la disposition de M. GARCIA Romain le matériel de production dans le cadre d'un contrat de location-vente d'une durée de 12 ans avec un loyer mensuel de 97.22 €
- rappelle que pendant la durée du contrat, M. GARCIA aura à sa charge le petit entretien et les grosses réparations dudit matériel qui devra être en parfait état de fonctionnement dans le cas où l'intéressé cesserait son activité avant le terme du contrat,
- autorise le Maire à signer l'acte correspondant en l'étude de Me. FLORANT, Notaire à Argentat,
- dit que les frais correspondants sont à la charge de la Commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant la délibération n° 2018-07-18-044 à 2017-07-18-050 établie sur 3 pages.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel,

BITARELLE Jean-Claude,

RENARD Marie,

LASSURE Annie,

COUQUE Cyril,

BROUSSE Michel,

VEYSSIERE Alain,

SEININGE Henri,

RIGAUX Joël,

MOULENNE Laurent